

Bulletin municipal 2011

N° 26

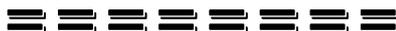


SAINT AVIT



Une commune de la Communauté d'Agglomération Val de Garonne

BULLETIN MUNICIPAL



2011

**BONNE ANNEE ET
MEILLEURS VOEUX**

pour 2012

Mes chers concitoyens, en ce début d'année 2012, je viens dans ce vingt-sixième bulletin municipal, vous souhaiter une bonne et heureuse année, et plus que tout, une excellente santé.

Je vous transmets à tous, en mon nom et de la part de tous les membres du Conseil Municipal, nos meilleurs vœux sincères et chaleureux.

Que pour cette nouvelle année se réalisent pour vous-mêmes et vos familles, vos désirs les plus chers.

L'année 2011 restera une année très importante pour notre commune et votre équipe municipale, une année de gros chantiers avec les travaux sur notre église, mais aussi une année de débats, de choix importants pour notre avenir, de décisions majeures prises dans le cadre de la réforme territoriale avec nos partenaires de la communauté de communes des pays du Trec et de la Gupie.

Permettez-moi, de vous dire ici quelques mots sur ces divers chantiers communaux:

- Les travaux de l'église ;

A l'heure où j'écris ces lignes, ces travaux sont quasiment terminés, ils se sont déroulés dans d'excellentes conditions météo, et vous pouvez tous en juger du résultat. Aujourd'hui ce patrimoine communal est préservé pour de nombreuses décennies et nous pourrons en être fiers devant les générations futures.

Il restera, pour les années à venir, d'autres travaux à réaliser, de moindre envergure, mais aussi important pour protéger un patrimoine inscrit.

Nous aurons au cours de l'année 2012, l'occasion de procéder à l'inauguration de ces travaux avec tous les partenaires qui se sont associés à leur réalisation.

- Les travaux dans le cadre de l'urbanisme ;

La réalisation du PLU de notre commune est le second chantier communal lancé en 2011, vous avez eu l'occasion le 16 décembre dernier d'assister à la réunion de présentation publique du PADD, ce Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui guidera l'étude finale et permettra à notre commune de disposer à la fin de l'année, d'un document d'urbanisme moderne, réalisé dans le cadre des dernières lois en vigueur, et prenant en compte à la fois le caractère rural de notre commune et son caractère périurbain grandissant tout en s'inscrivant dans les orientations du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) Val de Garonne.

Nous avons souhaité que ce projet soit le notre bien sûr, mais qu'il soit arbitré par des intervenants professionnels neutres, sans parti pris.

Nous sommes tous concernés et je vous rappelle à cette occasion qu'un registre est ouvert en mairie pour y recevoir vos remarques.

- Fin de la Communauté de Communes des pays du Trec et de la Gupie.

Née de la volonté des neuf communes à se regrouper pour mieux se développer et mutualiser les gros travaux de voirie et les projets de développement économique, la Communauté de Communes des Pays du Trec et de la Gupie avait été créée par arrêté préfectoral le 27 décembre 1996. Je vous l'avais annoncé au début de l'année, 2011 restera effectivement la dernière année d'exercice pour la structure intercommunale « Communauté de Commune des pays du Trec et de la Gupie ».

Comme nous l'impose la loi sur la réforme territoriale publiée le 16 décembre 2010, la CCTG ayant une population inférieure à 5000 habitants, se doit d'intégrer une structure plus importante avant mi-2013.

Ce fut l'un des gros dossiers de l'année 2011, après les débats, l'heure est maintenant aux actes. Nous rejoindrons dès le premier janvier 2012 la nouvelle Communauté d'Agglomération de Val de Garonne, dont nous serons l'une des 42 communes. Je vous accorde que la tâche va être compliquée pour vos élus, la taille de notre commune nous autorisant une représentation réduite à un délégué et un suppléant.

Cela ne signifie pas la fin de notre commune, seules les compétences qui étaient jusque-là déléguées à la CCTG sont transférées (voirie, collecte et traitement des déchets, ...etc). Nous conserverons comme à l'heure actuelle, notre décision et nos capacités financières pour les autres domaines de compétences, nous retrouverons la totalité des compétences pour le soutien aux associations.

Nous bénéficierons par ailleurs des moyens importants des services de VGA (Val de Garonne Agglomération).

Il sera dans les objectifs de vos représentants élus de rester vigilants sur les projets communautaires, ceux-ci nous engageant tout autant que nos propres projets communaux. De plus les perspectives économiques plutôt moroses qui s'annoncent pour les années à venir ne favoriseront pas les équilibres budgétaires de la nouvelle VGA aux ressources essentiellement issues de l'activité économique.

Nos souhaits pour cette nouvelle année 2012, c'est de finaliser les travaux de l'église, réussir ensemble le projet de PLU, prendre notre place et se faire reconnaître au sein de VGA.

D'autres projets qui n'ont pu être terminés ou aux résultats insatisfaisants devront être remis sur l'ouvrage, je pense à la traversée du bourg ou des solutions de ralentissement plus dissuasives devront être réalisées.

L'année 2012 sera également une année importante pour le pays, avec les élections présidentielles des 22 avril et 6 mai, suivies des élections législatives des 10 et 17 juin.

Le Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons une bonne année à tous.

Nous avons le plaisir de vous inviter à partager la galette des rois qui se tiendra le samedi 28 janvier 2012 à 15h00 à la salle du foyer rural.

Séances du conseil municipal de 2011

Le 03 février 2011 :

1° Certificat urbanisme PICARD Pierre : Délibération n°1

Monsieur le Maire demande à M. PICARD Christophe de quitter la séance, (membre de la famille du demandeur) puis soumet aux membres présents la demande de Certificat d'urbanisme n°047 231 11 F0001 de M. PICARD Pierre concernant les parcelles cadastrées Section B n° 12, 13 et 14, situées au lieu dit « Parrau sud ».

Monsieur le Maire expose que Monsieur PICARD Pierre est le fils unique de M. et Mme PICARD Christian, qu'il est associé à ses parents au sein de l'EARL Coutelier et exploite la ferme familiale. Agé de 24 ans, titulaire d'un BAC professionnel agricole, il a le projet de prendre la succession de l'exploitation en avril 2011 année de la retraite de sa mère, son père étant déjà retraité.

Il souhaite pour des raisons économiques et professionnelles, envisageant une activité d'élevage avicole, construire une maison sur l'exploitation. M. PICARD Pierre est actuellement le seul jeune agriculteur de notre commune qui a pris la décision de s'installer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Donne un avis favorable pour la délivrance du Certificat d'Urbanisme à Mr PICARD Pierre, cet avis est motivé par la volonté de soutenir l'implantation de ce jeune agriculteur sur notre commune qui n'en compte plus que 11 et dont la moyenne d'âge est de 53 ans.

2° - Autorisation de signer la convention de mise à disposition du service voirie de la Communauté des Communes pour l'année 2011 : Délibération n°2

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du service voirie de la Communauté de Communes.

3° - Travaux église, demande de fonds de concours à la Communauté de communes des Pays du Trec et de la Gupie : Délibération n°3

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer auprès la Communauté de Commune des Pays du Trec et de la Gupie un dossier de demande de fonds de concours afin obtenir une aide d'un montant de 7 723 €uros pour financement de la réalisation des travaux de l'église, dont l'estimation présentée, par Monsieur Jean-Jacques BOUSQUET, Maître d'oeuvre, fait apparaître un coût de travaux de 151.900 € HT sans les honoraires de maîtrise d'œuvre, soit un coût global de l'opération de 165.052 € HT et 197.402,20 € TTC honoraires inclus.

4° – Demande de Réserve Parlementaire –Travaux d'église :

La délibération est reportée à une prochaine séance.

5° – PLU : Relecture du cahier des charges. Loi Ené à consulter.

6° Cotisation 2011 de la F.D.G.D.O.N de 47 : Délibération n° 4

Le Conseil Municipal décide de cotiser pour 2011, pour le montant de 30 €uros, à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de 47 afin de poursuivre la lutte contre les ragondins.

7° - Questions diverses : Le Conseil Municipal demande de prévoir des ralentissements plus efficaces aux entrées du bourg, de rallonger les vibreurs sur la largeur de la route ne semble pas la solution la plus adéquate. La réalisation de plateaux serait mieux adaptée et plus efficace. Ce sujet pourra être abordé lors d'une prochaine séance

Le 10 mars 2011 :

1° - Le Conseil Municipal vote le compte Administratif 2010: Délibération n° 5

Investissement :	Dépenses		
	Prévues :	129 336.00	
	Réalisées :	29 540.08	
	Reste à réaliser :	19 500.00	
	Recettes		
	Prévues :	129 336.00	
	Réalisées :	41 633.53	
	Reste à réaliser :	0.00	
Fonctionnement :	Dépenses		
	Prévues :	307 441.00	
	Réalisées :	57 936.04	
	Reste à réaliser :	0.00	
	Recettes		
	Prévues :	307 441.00	
	Réalisées :	307 719.47	
	Reste à réaliser :	0.00	
Résultat de clôture de l'exercice :	Investissement	Excédent	12 093.45
	Fonctionnement	Excédent	249 783.43
	Résultat global	Excédent	261 876.88

2° Approbation du Compte de gestion 2010 du Receveur: Délibération n° 6

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2010, dressé par Monsieur BOIRAC François (Receveur municipal), conforme à la comptabilité communale.

3 -Affectation du résultat de fonctionnement 2010: Délibération n° : 7

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2010 :

Résultat d'exploitation au 31/12/2010 :	Excédent	249 783.43
Affectation complémentaire en réserve (1068)		7 406.55
Résultat reporté en fonctionnement (002)	Excédent	242 376.88
Résultat d'investissement reporté (001)	Excédent	12 093.45

4 - Mission de Coordination Sécurité Protection de la Santé pour les travaux de Restauration de l'église : Délibération n° :7

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée trois propositions de mission SPS pour les travaux de restauration de l'église.

SOCOTEC.....	1566.76 €
CHAUDUN CSP2SO.....	1841.84 €
APAVE.....	1794.00 €

Le Conseil Municipal,

- décide d'attribuer la mission de coordination SPS à la société SOCOTEC Bureau d'AGEN, 271 rue de Péchabout 4708 AGEN, pour sa proposition de 1 566.76 € TTC.

5 - Autorisation de recrutement d'un agent occasionnel : Délibération n° : 8

Le Conseil Municipal accepte d'autoriser monsieur le Maire pour la durée de son mandat à recruter en tant que de besoin, des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3/2^{ème} alinéa de la loi du 26 janvier 1984, à savoir :

- des adjoints administratifs territoriaux de 2^{ème} classe,
- de charger Monsieur le Maire de la détermination des niveaux de recrutement et de la rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées et leur profil,

6° -Point suite à la visite de l'Ingénieur du Patrimoine pour Eglise :

Monsieur le Maire fait un point sur la visite de Monsieur AIRIAU, ingénieur du patrimoine, qui a procédé à une analyse des valeurs de notre église.

7° - Démarche fusion CCTG avec VGA :

Monsieur le Maire expose l'évolution de la fusion de la Communauté de Communes des Pays du Trec et de la Gupie avec La Communauté Val de Garonne et nous précise que cette fusion pourrait intervenir dans les 6 prochains mois.

Le 31 mars :

1° – Demande CERTIFICAT D'URBANISME LAWS Peter : Délibération n° : 10

Monsieur le Maire soumet aux membres présents la demande de Certificat d'Urbanisme n°047 231 11 F0007 de M. LAWS Peter domicilié et propriétaire au lieu-dit « Vitaille» qui souhaite détacher (8400 m²) des (33 600 m²), de la parcelle située à « Vitaille», cadastrée Section A n° 775 pour la construction de deux maisons à usage d'habitation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 6 voix pour et 3 abstentions,

- Donne son avis favorable pour la délivrance du Certificat d'Urbanisme de M. LAWS Peter au lieu dit « Vitaille ».

2° - Elaboration du Plan local d'Urbanisme– Choix du bureau d'étude : Délibération n° 11

Monsieur le Maire explique qu'une consultation de bureaux d'étude a été lancée le 8 février 2011 via une publicité réalisée sur le site internet du Conseil général, achatpublic47 ».

A l'échéance de dépôt des offres le 25 mars 2011 à 12H00, trois dossiers avaient été reçus en Mairie.

Trois dossiers ont été déclarés recevables :

Bureaux d'étude	Montant HT
Ambre Conseil (Agen) :	26 350 €uros
UrbaDoc (Toulouse) :	16 515 €uros
Atelier d'études ABCD (Marmande) :	14 980 €uros

Monsieur le Maire rappelle que les critères de jugement des offres suivants avaient été définis : Technique 45%, Economique 45%, Délais 10%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 09 voix pour,

- décide de confier la réalisation des travaux d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de SAINT AVIT à la société UrbaDoc, 56 avenue des Minimes 31200 TOULOUSE pour un montant de 16 515 €uros HT soit 19 751,94 €uros TTC et ce au regard de l'ensemble des critères de jugement.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement et la notification du marché au titulaire.

3° - Travaux de Restauration de l'église :

- Monsieur le Maire fait le point de la situation des travaux de l'église, il informe que la date limite de réception des candidatures est le 01 avril à 18 heures et qu'à ce jour sont reçues en Mairie 21 candidatures. Le 07 avril 2011 à 18 heures, les commissions communales d'appel d'offres et des bâtiments sont convoquées pour l'ouverture des plis des candidatures.

4° - Orientations Budgétaires - investissements:

- Travaux de restauration Eglise, clocher et mur du cimetière : 200.000 €
- Elaboration PLU : 20.000 €

Le 26 avril :

1° - Vote des taux des taxes locales directes pour 2011: Délibération n° 12

- Le Conseil Municipal décide de voter les taux des taxes directes locales pour 2011 suivants:

	Bases d'imposition Prévisionnelles	Taux	Produit fiscal
- Taxe d'habitation	168 300	9.20 %	15 484
- Taxe foncière (bâti)	92 500	4,11 %	3 802
- Taxe foncière (non bâti)	23 200	35.85 %	8 317
- Cotisation Foncière des Entreprises	4 700	15.09 %	709
			28 312 €

2° - Vote des subventions aux Associations 2011 : Délibération n° 13

Le Conseil Municipal, avec 10 voix pour, décide d'accorder et d'inscrire au budget 2011 à l'article 6574 les subventions de fonctionnement aux Associations et personnes de droit privé suivantes :

- Anciens combattants	30.00
- ASS A.S.S.A.D de LEVIGNAC	50.00
- ASS ADRA 47 du canton de SEYCHES	50.00
- ASS ALPHABET	1 000.00
- ASS Aux Bonheurs de Enfants CLAE Escassefort	3 103.00
- ASS Les Joyeux Casse Fort	50.00
- ASS Paralysés de France	30.00
- ASS Société de Chasse	220.00
- ASS Souvenirs Français Comité de Marmande	30.00
- ASS Comité des fêtes de Saint Avit	220.00
- ASS Prévention routière	40.00
- Coopérative scolaire Ecole d'Escassefort	100.00

3° - Vote du Budget 2011 : Délibération n° 14

Le conseil Municipal vote les propositions nouvelles du budget 2011 :

<u>Investissement :</u>	Dépenses	277 392.00 + RAR 19.500.00 =	296 892.00
	Recettes	296 892.00 + RAR 0.00 =	296.892.00

<u>Fonctionnement :</u>	Dépenses	350 579.00
	Recettes	350.579.00
	(Dont excédent reporté 2010 de 242.376.00)	

4° - Travaux de Restauration de l'église :

Suite à la visite sur place du 23/02/2001 de l'ingénieur du Patrimoine M. AIRIAU, dans ces recommandations pour mener à bien ce projet, il a conseillé de prévoir la restauration des certains vitraux dont des panneaux sont très déformés et sont en limite de stabilité, Il y a lieu de demander le diagnostic technique d'un atelier de restauration afin de programmer ces travaux dans la présente campagne ou dans un très prochain avenir.

Monsieur le Maire présente le devis de Monsieur LABARDIN Michel Atelier du Vitrail à Fourques sur Garonne pour un montant estimatif de 13 344.97 € TTC

Monsieur le Maire recherche un autre atelier afin d'avoir une autre estimation.

5° - Contrat cadre d'action sociale : Délibération n° 15

Le Conseil Municipal, décide

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 25 ;

Article unique : La commune charge le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lot-et-Garonne de lancer une procédure de consultation et de négocier un contrat cadre d'action sociale auprès d'une entreprise proposant ce type de prestations. Ce contrat est ouvert à adhésion facultative. La commune se réserve la faculté d'y adhérer.

Le contrat cadre d'action sociale devra également avoir les caractéristiques suivantes :

- durée du contrat : 4 ans,
- effet : premier janvier 2012.

6 - Convention régissant les prestations relatives à la Caisse des Dépôts et Consignations (C.D.C) agissant en tant que gestionnaire de la C.N.R.A.C.L, l'I.R.C.A.N.T.E.C et de la R.A.F.P : Délibération n° 16

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion de Lot-et-Garonne régissant les prestations relatives à la Caisse des Dépôts et Consignations agissant en tant que gestionnaire de la C.N.R.A.C.L, l'I.R.C.A.N.T.E.C et de la R.A.F.P pour une contribution financière de la commune de 60 € par an pour une durée de 3ans et ce à compter du 01 janvier 2011.

7- Cotisation CAUE 47:

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à renouveler la cotisation au CAUE 47 pour 2011 pour un montant annuel de 80 €.

8 - Questions diverses :

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à faire l'achat d'un tableau d'affichage mural à SEDI Equipement d'un montant de 873.00 € TTC.

Le 31 mai :

1 - Travaux église, choix des entreprises : Délibération n° 17

Monsieur le Maire rappelle que la clôture de réception des appels d'offres concernant ce projet de restauration de l'église était le vendredi 13 mai 2011 à 18 heures et que 16 plis ont été reçus.

Monsieur le Maire précise que ce marché comprend 4 lots :

- Lot N°1: Restauration du clocher ;
- Lot N°2: Restauration des façades et du mur d'enceinte du cimetière + création d'une rampe d'accès handicapés ;

- Lot N°3: Remise aux normes du paratonnerre,
- Lot N°4: Electrification des cloches

Monsieur le Maire explique que la commission d'ouverture des plis composée des membres de la commission d'appel d'offre, de Monsieur BOIRAC François trésorier de Miramont de Guyenne, et de Monsieur BOUSQUET Jean-Jacques maître d'œuvre, s'est réunie une première fois le 19 mai 2011 à 20 h 30 pour l'ouverture des plis, et une seconde fois le 24 mai 2011, après analyse des propositions par Monsieur BOUSQUET Jean-Jacques, Maître d'œuvre du projet.

Lors de cette seconde réunion toutes les offres ont été déclarées recevables, et il a été procédé à leur étude et à leur classement, selon les critères préalablement définis dans le règlement particulier de la consultation :

- 1 - Prix de l'offre globale et forfaitaire : 60 %
- 2 - Valeur technique des prestations 25 %
- 3 – Les moyens en personnel et en matériel de l'entreprise : 15 %.

S'agissant d'un marché selon la procédure adaptée –article 28 du CMP, Monsieur le Maire rappelle que la décision d'octroi du marché appartient au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire précise que les travaux de la commission d'ouverture d'étude et de classement des offres se sont déroulés dans un excellent esprit, avec la volonté de respecter l'égalité des chances des candidats tout en cherchant à identifier la proposition la mieux « disante », et ce pour chacun des lots séparément.

A l'issue de ces travaux le classement des offres des candidats apparaît comme suit et il est soumis à l'assemblée.

Lot n° 01 Les Compagnons Réunis	Total H.T.....32 639.12 €
Lot n° 02 Ets Moron	Total H.T.....88 160.16 €
Lot n° 03 Sté Bodet	Total H.T.....4 715.55 €
Lot n° 04 Sté Cessac	Total H.T.....6 000.00 €
Total général lot n° 01 au lot n° 04.....	131 514.83 € HT

Le montant estimatif des travaux était de 151 900.00 € HT

Monsieur le Maire indique qu'il appartient maintenant au Conseil Municipal de délibérer afin de décider l'attribution des lots et d'autoriser Monsieur le Maire à informer les candidats et à signer les bons de commandes.

Le Conseil Municipal,

- approuve le choix des entreprises,
- charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires et de signer tous les marchés.

2 - Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale :

Monsieur le Maire a présenté à l'assemblée le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale élaboré par le Préfet de Lot-et-Garonne.

Le 17 juin :

1 – Révision des loyers des logements locatifs communaux au 01/07/2011 : Délibération n°18

Compte tenu de l'indice de référence des loyers du 4° trimestre (indice 2009 -117.47, indice 2010 - 119.17) produisant dont une augmentation des loyers de + 1.45 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour

- décide d'appliquer la révision des loyers au taux de + 1,45 % des quatre logements locatifs communaux à compter du 01 juillet 2011.

- demande à Monsieur le Maire d'établir un avenant pour chaque bail de location qui entrera en vigueur le 01 juillet 2011 pour un montant des loyers suivants :

- Logements de l'ancien Presbytère :

RDC - GLANNES Christophe - loyer de 376.55 € par mois

Etage - FONMARTY Cyril - loyer de 385.17 € par mois

- Logements du bâtiment Mairie :

RDC - LEGRAS Alice - loyer de 314.05 € par mois

Etage - MOULIE Patrick - loyer de 401.07 € par mois

2 – Demande d'aide Réserve parlementaire -Délibération n°19

Monsieur le Maire rappelle que la Commune peut obtenir, pour la réalisation de ces travaux, l'aide au titre de la réserve parlementaire (dotation inscrite au Chapitre 67-51 article 10 du budget du ministère de l'intérieur).

Le conseil Municipal décide de solliciter l'aide de 15.000.00 € du ministère l'intérieur (au titre de la réserve parlementaire).

3 – Election d'1 délégué et de 3 suppléants du Conseil Municipal en vue de l'élection des sénateurs.

Vu le décret 2011-530 du 17 mai 2011, le premier Ministre à fixé le 17 juin la réunion des conseillers municipaux pour désigner leurs délégués aux sénatoriales du 25/09/2011,

Vu l'arrêté préfectoral 2011 147-0009 fixant pour la commune de SAINT AVIT de désigner 1 délégué et 3 suppléant du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal a procédé au vote à bulletins secrets et ont été élus :

- Délégué : - M. COUZIGOU Michel, élu au premier tour par 8 voix.

- 3 suppléants : - M.MORVAN Daniel, élu au premier tour par 8 voix.

- M.PICARD Christophe, élu au premier tour par 8 voix.

- M.BOLZONELLO Francis, élu au premier tour par 5 voix.

Le 25 juillet :

1 – Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI). Délibération n°20

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale établi en application de l'article 35 de la loi du 16/12/2010 et transmis par Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne.

Le Conseil Municipal dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification pour transmettre son avis.

Concernant le Marmandais, le Schéma préconise la fusion de la Communauté des Communes des Pays du Trec et de la Gupie en 2011 avec Val de Garonne Agglomération (V.G.A).

Monsieur le Maire indique que cette démarche est déjà initiée, et que par conséquent, pour ce qui concerne la Communauté des Communes des Pays du Trec et les communes qui la composent, ce projet de schéma Départemental de Coopération Intercommunale reprend les résultats d'une réflexion aboutie et menée par notre communauté depuis plusieurs années.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, EMET un avis favorable à la procédure de fusion de la Communauté des Communes des Pays du Trec et de la Gupie avec Val de Garonne Agglomération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents à venir concernant ce projet.

2 - Réserve Communale de Sécurité Civile et Plan Communal de Sauvegarde :

Les membres du Conseil Municipal ont évoqués certains risques majeurs de sauvegarde et des tâches précises de réflexion sur les différents risques ont été attribuées à chaque membre du conseil municipal présents.

3 – Journée Citoyenneté : Le lundi 08 août – Inventaire des objets de l'intérieur et extérieur de l'église avant commencement des travaux de restauration par le Conseil Municipal.

4 - Subvention exceptionnelle à l'Association Aux Bonheurs Des Enfants CLAE Escassefort -Saint Avit (Centre de Loisirs Associé à l'Ecole) Délibération n°21

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention exceptionnelle de l'Association Aux Bonheurs Des Enfants pour le CLAE. Escassefort Saint Avit.
Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de notre contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF, la Communauté de Communes des Pays du Trec et de la Gupie et la commune d'Escassefort, notre commune verse une participation de 3 103 €uros au CLAE.

Suite à une réunion du CLAE, il s'avère que le nombre des enfants fréquentant cette structure est en progression constante, en particulier du fait du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) Escassefort et Mauvezin. Il est donc nécessaire afin de respecter le taux d'encadrement réglementaire de ces enfants, de pérenniser l'emploi d'animatrice qui était en contrat aidé, et de recruter un nouvel animateur à temps partiel.

Pour financer ces dépenses supplémentaires de l'ordre de 10 000 €uros, il est demandé aux communes membres de verser une subvention exceptionnelle, dans l'attente de la nouvelle convention qui sera établie entre les communes et la CAF et qui prendra en compte le RPI Escassefort et Mauvezin, et le nouveau paysage intercommunal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser une subvention exceptionnelle de 500 €uros à l'Association Aux Bonheurs des Enfants pour le CLAE.

5 – Décision Modificative n° 1 au Budget : Délibération n°22

Virement de crédits dans la section de fonctionnement de 500 € pour versement de la subvention exceptionnelle à l'Association Aux Bonheurs Des Enfants CLAE Escassefort -Saint Avit.

Le 24 août :

1 – Projet de périmètre d'un nouvel EPCI provenant de la fusion de la Communauté de Communes des Pays du Trec et de la Gupie et de la Communauté d'Agglomération « Val de Garonne Agglomération » Délibération n° 21

Monsieur le Maire expose que, par arrêté n°2011144-005 du 24 mai 2011, notifié le 06 juillet 2011, Monsieur le Préfet de Lot et Garonne a fixé le projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale dans le cadre de la fusion de la Communauté de Communes des Pays du Trec et de la Gupie et de la Communauté d'Agglomération Val de Garonne Agglomération.

Cet arrêté fait suite à la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Pays du Trec et de la Gupie en date du 28 février 2011 décidant d'engager la procédure de fusion avec la Communauté d'Agglomération Val de Garonne Agglomération et de la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Val de Garonne Agglomération en date du 28 avril 2011 décidant d'engager la procédure de fusion avec la Communauté de Communes des Pays du Trec et de la Gupie en application des dispositions de l'article L.5211-41-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant l'étude financière réalisée en Mai 2010 par la Direction des Finances Publiques de Lot et Garonne sur la fusion des deux établissements et jointe en annexe à la présente délibération,

Considérant le rapport explicatif sur les modalités et les conditions de la fusion et le rapport relatif à la cohérence territoriale de ladite fusion, joints en annexe de la présente délibération,

Considérant le projet de statuts du futur établissement public de coopération intercommunale relevant de la catégorie « communauté d'agglomération » et dénommé « Val de Garonne Agglomération », joint en annexe de la présente délibération,

Considérant que chaque commune intéressée au projet de fusion ainsi que les deux EPCI concernés doivent se prononcer dans le délai de trois mois à compter de la notification de l'arrêté préfectoral du projet de périmètre, la catégorie et les statuts du nouvel EPCI,

A défaut de délibération prise dans ce délai, l'avis des conseils sera réputé favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Approuve le projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale dans le cadre de la fusion de la Communauté de Communes des Pays du Trec et de la Gupie et de la Communauté d'Agglomération Val de Garonne Agglomération.
- Approuve la création d'un nouvel établissement public de coopération intercommunale relevant de la catégorie « communauté d'agglomération » et dénommé « Val de Garonne Agglomération ».
- Approuve les statuts du nouvel établissement public joints en annexe.
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2 - Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement Exercice 2010 - Délibération n°24

Le Conseil Municipal prend acte et approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'Eau Potable et de l'Assainissement – exercice 2010, et le tient à la disposition du public en le faisant savoir par voie d'affichage dans les 15 jours qui suivent sa présentation.

Le 29 septembre

1 – Récupération taxe ordures ménagères sur loyers communaux 2011 : Délibération n°25

Le Conseil Municipal décide de récupérer les taxes des ordures ménagères auprès des Locataires relatives à l'appel des taxes foncières des bâtiments communaux payées par la commune

- LEGRAS Alice	640 € x 7,72% =	49.40 € arrondi 49 €
- MOULIE Patrick	819 € x 7,72% =	63.22 € arrondi 63 €
- FONMARTY Cyril	784 € x 7,72% =	60.52 € arrondi 61 €
- GLANNES Christophe	820 € x 7,72 % =	63.30 € arrondi 63 €

2 - Répartition des sièges du conseil communautaire du nouvel établissement public «Val de Garonne Agglomération» né de la fusion entre la communauté Val de Garonne Agglomération et la communauté du pays du Trec et de la Gupie : Délibération n°26

Nom de la commune	Population municipale 2011	Nombre de sièges au conseil Communautaire de VGA		Hypothèse de répartition des sièges si accord des communes à la majorité qualifiée	
		Aujourd'hui	Répartition finale (délégués titulaires)	soit 1 délégué	Délégués suppléants
MARMANDE	17947	16	15	1 196	0
TONNEINS	9162	8	7	1 309	0
SAINTE BAZEILLE	2927	4	3	976	0
CLAIRAC	2 448	4	3	816	0
VIRAZEIL	1635	2	2	818	0
GONTAUD	1 599	2	2	800	0
LE MAS D'AGENAIS	1425	2	2	713	0
BEAUPUY	1 370	2	2	685	0
MEILHAN SUR GARONNE	1320	2	2	660	0
FOURQUES / GARONNE	1 210	2	2	605	0
SEYCHES	989		2	495	0
COCUMONT	947	2	2	474	0
SAMAZAN	856	2	2	428	0
FAUILLET	850	2	2	425	0
CASTELNAU SUR GUPIE	816		2	408	0
BIRAC	786	1	1	786	1
MARCELLUS	785	1	1	785	1
LAFITTE SUR LOT	766	1	1	766	1
VARES	656	1	1	656	1
FAUGUEROLLES	621	1	1	621	1
CAUMONT / GARONNE	605	1	1	605	1
LAGUPIE	587		1	587	1
ST PARDOUX DU BREUIL	580	1	1	580	1
CALONGES	573	1	1	573	1
ESCASSEFORT	563		1	563	1
PUYMICLAN	555		1	555	1
VILLETON	519	1	1	519	1
ST BARTHELEMY D'AGENAIS	504		1	504	1
MAUVEZIN	449	1	1	449	1
GRATELOUP ST GAYRAND	424	1	1	424	1
SAINT MARTIN PETIT	418	1	1	418	1
COUTHURES / GARONNE	405	1	1	405	1
LAGRUERE	323	1	1	323	1
LONGUEVILLE	322	1	1	322	1
ST SAUVEUR DE MEILHAN	305	1	1	305	1
GAUJAC	289	1	1	289	1
CAUBON ST SAUVEUR	232		1	232	1
SENESTIS	193	1	1	193	1
SAINT AVIT	169		1	169	1
AGME	121		1	121	1
JUSIX	113	1	1	113	1
TAILLEBOURG	88	1	1	88	1
Total	57452	70	77	542	

Le Conseil Municipal approuve la répartition des sièges au Conseil Communautaire de la nouvelle Communauté d'Agglomération Val de Garonne Agglomération née de la fusion de la Communauté de Communes des Pays du Trec et de la Gupie et de VGA comme précisée ci-dessus.

Et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

3 - Participation exceptionnelle à Ecole Escassefort (RPI Escassefort Mauvezin) : Délibération n°27

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de participation exceptionnelle présentée par la Mairie d'Escassefort, pour l'acquisition d'un chariot destiné à la manutention des plateaux repas entre la cantine et le parking de l'école.

Monsieur le Maire explique qu'à fin d'améliorer la sécurité, il a été décidé d'interdire l'accès dans la cours de récréation, du fourgon qui assure la liaison chaude des repas, de la cantine de l'école d'Escassefort vers l'école de Mauvezin. C'est la raison de l'acquisition de ce chariot qui sera fabriqué par Monsieur Guy GAUSSOU sur la base d'un devis approuvé par le Conseil Municipal d'Escassefort de 1130,22 Euros TTC.

Monsieur le Maire propose une participation de 315 Euros soit le tiers du coût HT de ce chariot.

Le Conseil Municipal accepte de verser une participation exceptionnelle de 315 Euros à la commune d'Escassefort à fin de faire réaliser le chariot sur la base du devis présenté de 945 euros HT.

4 - Restauration des croix en pierre des faîtages de l'église : Délibération n°2011-0028

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état d'avancement des travaux en cours sur l'Eglise. Monsieur le Maire indique qu'à l'issue du nettoyage par sablage fin des pierres de l'édifice, quelques désordres non identifiés à l'origine ont été relevés sur les 3 croix en pierre qui dominant sur les faîtages de l'ouvrage.

Ces détériorations sont le résultat de la corrosion de parties métalliques insérées dans ces pierres pour en renforcer leur maintien, et qui provoque leur éclatement.

Après réunion avec Monsieur Jean Jacques Bousquet Maitre d'œuvre et M. Loubery (Sté Moron), et considérant que les travaux prévus dans le lot n°2 ne prennent pas en compte la réfection de ces croix à hauteur des dégradations constatées, il a été demandé à l'entreprise MORON de nous transmettre un devis pour la restauration complète des croix en pierres sur le chœur et les deux chapelles Nord et Sud.

Monsieur le Maire présente le devis de la société MORON proposant la dépose des croix, leur réparation, le remplacement des gougeons fer par des gougeons inox, et leur remise en place pour un montant de 1812,28 euros HT.

Monsieur le Maire propose de tirer bénéfice de la présence de l'échafaudage et de l'expertise de l'entreprise MORON en charge du lot n°2 pour réaliser une réfection durable et pérenne des supports et des pierres de ces 3 croix.

Le Conseil Municipal

ACCEPTÉ d'entreprendre la réfection de ces croix sur la base du devis présenté de 1 812.28 € H.T

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter Monsieur Jean Jacques Bousquet en vue de la rédaction d'un avenant au lot n°2 du marché en cours, pour la réalisation de cette opération.

Le 10 novembre :

1 – Election des délégués à la nouvelle Communauté d'Agglomération « Val de Garonne Agglomération » née de la fusion entre la Communauté de Communes des Pays du Trec et de la Gupie et VGA : Délibération n°29

Monsieur le Maire expose que, par la délibération n°2011 D 03 le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Val de Garonne Agglomération en date du 28 Avril 2011 a décidé d'engager la procédure de fusion avec la Communauté de Communes des Pays du Trec et de la Gupie en application des dispositions de l'article L.5211-41-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Par arrêté n° 2011144-005 du 24 Mai 2011, notifié le 6 Juillet 2011, Mr Le Préfet de Lot et Garonne a fixé le projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale dans le cadre de la fusion de la Communauté de Communes des Pays du Trec et de la Gupie et de la Communauté d'Agglomération Val de Garonne Agglomération;

Considérant l'article L. 5211-5 du CGCT précisant qu'à compter de la notification de cet arrêté, le Conseil Municipal de chaque commune concernée ainsi que les deux EPCI disposent d'un délais de trois mois pour se prononcer sur le projet de périmètre et sur les statuts du nouvel établissement public de coopération intercommunale et qu'à défaut de délibération prise dans ce délai, l'avis des conseils sera réputé favorable ;

Vu la délibération n° 2011-0020 en date du 25/07/2011 où le Conseil Municipal de la commune a émit un avis favorable à la procédure de fusion de la Communauté de Commune des Pays du Trec et de la Gupie avec Val de Garonne Agglomération ;

Vu la délibération n° 2011-0023 en date du 24/08/2011 où le Conseil Municipal de la commune à approuvé le projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale dans le cadre de la fusion entre la Communauté de Commune des Pays du Trec et de la Gupie et de Val de Garonne Agglomération ainsi que les de statuts de la Communauté;

Vu la délibération n° 2011 H 01 en date du 27 septembre 2011 du Conseil Communautaire de Val de Garonne Agglomération fixant par un accord amiable la nouvelle répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire du futur EPCI ;

Vu la délibération n°2011-0026 en date du 29/09/2011 relative à l'accord amiable fixant la répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire du futur EPCI.

Il convient que le Conseil Municipal procède à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant afin qu'ils siègent au sein de l'organe délibérant du nouvel EPCI conformément à l'article L.5211-6-2 du CGCT.

Monsieur le Maire indique que Mlle FARRE Sandrine en s'excusant de son absence à cette réunion a proposé sa candidature.

Le Conseil Municipal,

Vu l'élection au scrutin secret ;

Vu le dépouillement des 6 bulletins;

Elit Monsieur COUZIGOU Michel comme délégué titulaire avec 6 voix pour.

Elit Melle Sandrine FARRÉ comme déléguée suppléante avec 6 voix pour.

2 - Restauration de l'église - Demande de subventions – Programme 2012 : - Conseil Général (2e tranche), - Etat (D.E.T.R), Délibération n° 30

Monsieur le Maire précise que la D.E.T.R. n'a pas été attribuée à la commune en 2011 et que la présente délibération a pour objet de solliciter la subvention de la deuxième tranche des travaux

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

4- Information géographique- Délivrance pour mise à jour des fichiers fonciers standards (matrice cadastrale ouverte) pour le périmètre de la commune. Délibération n°32

Dans le cadre de l'utilisation par la commune de l'outil cadastre numérique (MEDI/VISION NUMERIQUE), il est nécessaire de mettre à jour les données de la matrice. L'obtention des Fichiers Fonciers Standards par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lot-et-Garonne (CDG 47) auprès de la DGFIP passe par la signature d'une convention avec le CDG 47 et le mandat de la commune au CDG 47 permettant la délivrance des fichiers par la DGFIP.

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service « Information géographique » proposée par CDG 47 à compter du 01/12/2011 pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction ;
- décide de commander les fichiers fonciers standards auprès du CDG 47 ;
- autorise le paiement au CDG 47 des sommes dues.

Le 22 novembre :

1 – Marché Restauration de l'église *Délibération n°33*
Avenant n° 2 Lot n° 2 -Restauration des façades et du mur d'enceinte du cimetière

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état d'avancement des travaux en cours sur l'Eglise. Monsieur le Maire indique qu'il serait souhaitable pour une bonne finition es travaux du mur du cimetière partiellement restauré, d'y appliquer un badigeon uniforme.

Après réunion avec Monsieur Jean Jacques Bousquet, Maître d'œuvre et M. Loubery (Sté Moron), et considérant que les travaux prévus dans le lot n°2 ne prennent pas en compte la réalisation de badigeons sur les murs du cimetière

Monsieur le Maire présente le projet d'avenant Monsieur Jean Jacques Bousquet, Maître d'œuvre de pour un montant de 3 000.00 € HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE d'entreprendre la réfection de ces croix sur la base du devis présenté de 3 000.00 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter Monsieur Jean Jacques Bousquet, maître d'œuvre, en vue de la rédaction de l'avenant au lot n°2 du marché en cours, pour la réalisation de cette opération.

2 – Convention Présence verte de la CCTG , modalités de reprise par la commune suite à la fusion avec VGA :

Le Conseil municipal décide de ne pas participer à la charge financière relative à l'équipement individuel ainsi qu'à l'abonnement du dispositif « Présence verte »

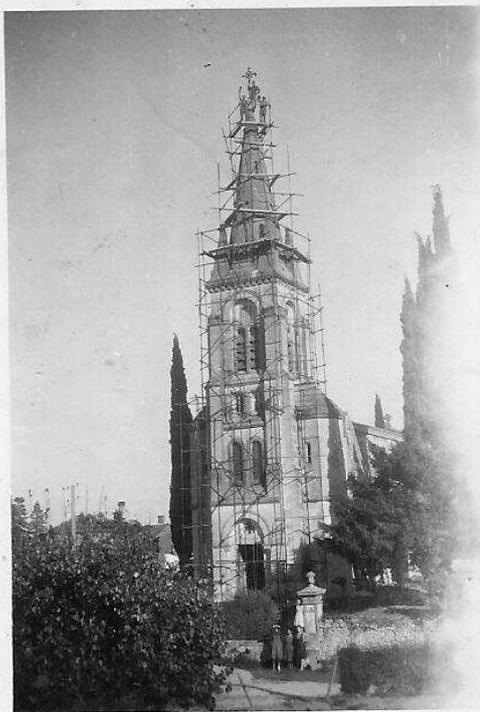
3 – Point sur l'avancement de l'élaboration du PLU :

Monsieur le Maire présente la préparation du PADD qui sera exposé lors de la réunion publique qui aura lieu à la salle Foyer Rural le 16 décembre 2011 à 14h 30.

Publication de la réunion dans annonces légales du Républicain le 24 novembre 2011.

PRINCIPAUX EVENEMENTS 2011

Les grands travaux de l'Eglise



1948, c'était la date des derniers travaux d'envergure réalisés sur le clocher de notre église. Noter qu'en matière de Sécurité et Protection de la Santé, les choses ont bien changées depuis, l'échafaudage de 1948 n'aurait pas passé le contrôle SPS de 2011.

Observez bien la photographie de 1948, on y voit un élément de notre patrimoine qui nous a été dérobé il y a une dizaine d'années.



Les Insolites de l'année 2011



Les visites insolites de l'année 2011 dans notre village :

Cheval égaré, alpiniste perché, frelon asiatique neutralisé, marcheurs de la ronde des six clochers dans les prés et les motards du rassemblement au profit de l'association « Le sourire de Anne ».

Les insolites en concert

Le 27 mai 2011, en l'église de SAINT AVIT, dans le cadre de la programmation culturelle de la CCTG, l'association STACCATO nous a proposé cette étrange association de l'accordéon et de la harpe. Un concert inédit à Saint Avit et de très haute tenue avec la présence à l'accordéon de Mme Christine REGLAT, épouse de Roland et à la harpe, de Sophie CLAVEL.



Cérémonie du 11 Novembre 2011



Devoir de mémoire à Saint Avit le 10 novembre 2011, pour commémorer l'armistice du 11 Novembre 1918.

Cette année, et selon le souhait du Président de la République Nicolas SARKOZY, cette cérémonie était et sera désormais destinée à rendre hommage à tous ceux qui ont donné leur vie pour la France, que ce soit pour la défense de la Patrie ou lors des opérations extérieures auxquelles notre pays participe.

Cette cérémonie s'est déroulée dans des circonstances particulières du fait des travaux de l'église. En effet en raison de ces travaux nous n'avons pas eu l'office religieux habituel de la fête de la Toussaint.

Les élus, les représentants des associations d'anciens combattants se sont réunis devant le monument aux morts pour rendre hommage à nos morts pour la France.

Dépôt de gerbes, appel des morts, messages officiels pour cette cérémonie, merci aux représentants des associations d'anciens combattants à leurs drapeaux et à tous les citoyens pour leur présence à cette manifestation.

Principaux événements 2011

Rappels des principaux événements 2011

- 29 janvier -Vœux de la municipalité
- 19 février - Repas de la Société de Chasse
- 05 mars - Association ALPHABET Repas Couscous
- 27 mai - Eglise Concert Duo Accordéon et Harpe Association STACCATO
- 11,12 et 13 juin - Fête locale de Saint Avit
- 13 juin - Randonnée Moto de Monteton
- 23 juin - Ronde cyclotourisme USEP passage Route Départementale 297
- 27 juin - Randonnée pédestre des 6 clochers
- 30 juillet - Repas de l'association «Les Joyeux Casseforts »
- 30 juillet - Mariage de REYNAERT Tom et BERNADET Emilie Julie
- 09 août - Intervention pour destruction de frelons asiatiques sur le bâtiment de la Mairie par Ets A.G.I.R Philippe TOURNIER
- 08 août - Journée citoyenne : inventaire du patrimoine de l'église avant les travaux
- 13 août - Intervention sur un cheval errant placé au Centre Equestre de MAUVEZIN
- 28 août - Randonnée VTT (La Mauvezinoise) et Trail nature (course à pied sans classement)
- 11 septembre -Ballade touristique de motos Association Le sourire d'Anne de Castelnau-sur-Gupie
- 02 octobre -Randonnée Motos d'Allemans-du-Dropt
- 10 novembre - Commémoration de l'armistice de 1918 du 11 Novembre

Les fonctions de vos élus

L'année 2011 fut marquée par la disparition subite de Paul LEBEDINSKY survenue en pleine force de l'âge. Cette tragédie nous a tous laissés dans un grand désarroi.

Liste du Conseil Municipal de SAINT AVIT

- | | |
|-----------------------------|-------------|
| - M. COUZIGOU Michel | Maire |
| - Mme COUZIGOU Marie-Claude | 1 °Adjoint |
| - M. PICARD Christophe | 2° Adjoint |
| - M. PRUVOST Laurent | 3° Adjoint |
| - M. COUZIGOU Jean Pierre | Conseiller |
| - M. ALAN Patrick | Conseiller |
| - Mme TOUPET Catherine | Conseillère |
| - Melle FARRÉ Sandrine | Conseillère |
| - M. MORVAN Daniel | Conseiller |
| - M. BOLZONELLO Francis | Conseiller |

Commissions Communales : Président : - COUZIGOU Michel

Agriculture et calamités agricoles :

COUZIGOU Jean Pierre – BOLZONELLO Francis – ALAN Patrick - M ORVAN Daniel

Bâtiments Communaux :

TOUPET Catherine – MORVAN Daniel

Voirie et Chemins ruraux :

PICARD Christophe – PRUVOST Laurent – FARRÉ Sandrine - BOLZONELLO Francis

Finances:

PRUVOST Laurent - COUZIGOU Marie Claude - COUZIGOU Jean Pierre- ALAN Patrick

Salle des Fêtes et Eglise :

FARRÉ Sandrine –

Appel d’Offres :

Titulaires : PRUVOST Laurent - TOUPET Catherine - FARRÉ Sandrine

Suppléants: MORVAN Daniel - PICARD Christophe

Communication :

COUZIGOU Marie Claude - COUZIGOU Michel - FARRÉ Sandrine - TOUPET Catherine

Ecole et Enfance :

FARRÉ Sandrine

Culture :

FARRÉ Sandrine

Membres C.C.A.S du Conseil Municipal :

COUZIGOU Michel, Président - BOLZONELLO Francis - FARRÉ Sandrine

TOUPET Catherine -

Membres C.C.A.S hors du Conseil Municipal :

COUZIGOU Mireille - PICARD Claudine

SCHIZZEROTTO Marie Françoise

Correspondant Défense :

COUZIGOU Michel

Commissaires aux Impôts directs:

Titulaires :

PRUVOST Laurent

BOLZONELLO Francis

MORVAN Daniel

ALAN Laurent

PICARD Christian

Titulaire hors commune :

LABEAUVIE Robert - Escassefort

Suppléants

NAY Frédéric

ALAN Patrick

TOUPET Jean Charles

DAUVOIS Hervé

Suppléants hors commune :

RAMBAUD Renée - La Chapelle

Délégués Communaux auprès de la Communauté d’Agglomération Val de Garonne:

Titulaires :

COUZIGOU Michel

Suppléante

FARRÉ Sandrine

Délégués aux commissions communautaires de la Communauté VGA:

Voici la liste des commissions actuelles de VGA selon l’article 24 du règlement communautaire.

Les commissions thématiques sont les suivantes :

Communication / TIC / SIG

Développement social, citoyenneté

Economie
Agriculture
Environnement, cadre de vie
Equipements sportifs et culturels
Finances
Habitat
Personnel
Tourisme
Transports publics
Travaux
Voirie

Les commissions légales sont les suivantes :

Commission d'appel d'offres
Commission d'Evaluation des transferts de charges
Commission consultative des services publics locaux
(dans le cas de délégation de service public).

Ces commissions seront renouvelées au début de 2012 après l'élection du nouveau bureau communautaire, élection rendu nécessaire du fait de la fusion entre VGA et la CCTG.

Délégués communaux aux Syndicats Intercommunaux :

Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energie de Lot-et-Garonne:

Titulaires : - COUZIGOU Jean Pierre
Suppléants : - PICARD Christophe - ALAN Patrick

Syndicat des Eaux de Nord Marmande:

Titulaires : - COUZIGOU Michel - MORVAN Daniel
Suppléants : - FARRÉ Sandrine - PICARD Christophe

S.I.V.OM de SEYCHES :

Titulaires : - PRUVOST Laurent - TOUPET Catherine

SIVU Chenil Fourrière de 47 :

Titulaires : - PICARD Christophe - ALAN Patrick

S.I.A Vallée de la Gupie:

BOLZONELLO Francis – MORVAN Daniel – COUZIGOU Jean-Pierre - ALAN Patrick

C.L.A.E d'Escassefort et Saint-Avit :

Mme COUZIGOU Marie Claude



MAIRIE de SAINT AVIT : Tél et Fax

05.53.94.20.32 ✉ mairie-de-saint-avit@orange.fr

Heures d'ouvertures du secrétariat, **MARDI : 9 H à 12 H** et **VENDREDI : 9 H à 12 H**

CARTE NATIONALE D'IDENTITE

La délivrance de la carte d'identité est gratuite. Il faut 2 semaines environ pour l'obtenir. Pensez à vérifier la validité de votre carte pour ne pas être pris au dépourvu. Pour l'établissement ou le renouvellement, le demandeur doit se présenter à la mairie pour la signature et les empreintes avec les documents suivants :

- copie acte de naissance ou livret de famille
- justificatif de domicile (Facture EDF, eau ou téléphone ...)
- 2 photos d'identité selon normes en vigueur (à faire chez un professionnel).
- ancienne carte

Toutefois la loi de finances de 2009 dispose que le renouvellement de la carte d'identité, quel qu'en soit le motif, est soumis à un droit de timbre fiscal de 25 € lorsque la carte n'est pas présentée au guichet de la Mairie.

PASSEPORT

Mise en œuvre du passeport biométrique :

La demande de passeport doit s'effectuer obligatoirement sur rendez vous à la police municipale de Marmande, 75 chemin de ronde de Puygueraud à Marmande. Tel : 05 53 20 89 81.

Pièces justificatives à fournir :

- Copie intégrale de l'acte de naissance ;
- Justificatif de domicile ;
- 1 timbre fiscal de :

Pour les personnes majeures :

- 86 € avec les photographies fournies par le demandeur

Pour les mineurs de 15 ans et plus

- 42 € avec les photographies fournies par le demandeur
- 45 € photographies réalisées sur place par la pdice

Pour les mineurs de moins de 15 ans

- 17 € avec les photographies fournies par le demandeur
- 19 € photographies réalisées sur place par la police

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE :

Cette autorisation est obligatoire pour tous les mineurs qui doivent quitter le territoire français sans leur père ou mère. Pour sa délivrance le mineur accompagné d'un parent doit se présenter en mairie avec la carte d'identité, et le livret de famille.

CARTE GRISE

Une nouvelle immatriculation des véhicules à partir de mai 2009, un numéro sera attribué définitivement à votre véhicule, de sa première mise en circulation jusqu'à sa destruction.

- Si vous déménagez dans un autre département en conservant votre véhicule, vous ne serez pas obligé de faire modifier son numéro d'immatriculation.

- Si vous achetez une voiture d'occasion déjà immatriculée dans le nouveau système, vous conserver le même numéro quel que soit le lieu de provenance de votre véhicule.

Vous pouvez faire immatriculer votre véhicule partout en France, quel que soit votre lieu de domicile, auprès d'un professionnel de l'automobile habilité (garagiste, concessionnaire, etc. d'une préfecture et Sous-Préfecture de MARMANDE, accueil de 09 h à 12h et de 13h30 à 16h.

RECENSEMENT MILITAIRE :

Tous les enfants (garçons et filles) doivent obligatoirement se faire recenser à la mairie pour la journée d'appel et de préparation à la défense, dans les 3 mois qui suivent leur date d'anniversaire des 16 ans. L'attestation de recensement délivrée par M. le Maire vous sera demandée pour toute inscription aux examens et pour le permis de conduire.

LOCATION SALLE DES FETES

	<u>Pour les habitants de la commune</u>	Pour les habitants hors commune
Soirée- Journée	60 €	120 €
Week-end	80 €	160 €
Loto	Gratuit	65 €
Vins d'honneur	Gratuit	50

Suite à la délibération du 02 mai 2008 une caution de 150 Euros est désormais demandée lors de l'établissement du contrat.

PRET DU MATERIEL COMMUNAL

Par délibération du 09 décembre 2010, le Conseil Municipal a décidé du prêt du matériel communal à titre gratuit pour l'ensemble des matériels.

Pour les matériels audiovisuels, une caution de 800 Euros sera demandée lors de la signature de la convention de prêt.

DECLARATION DES DISPOSITIFS DE PRELEVEMENT, PUIITS OU FORAGES.

Rappel : Déclaration des dispositifs de prélèvement, puits ou forages réalisés à des fins d'usage domestiques de l'eau et à leur contrôle ainsi qu'à celui des installations privatives de distribution d'eau potable.

La loi du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques impose que tous les ouvrages de prélèvement d'eaux souterraines à des fins domestiques fassent l'objet d'une déclaration.

Sont concernés les prélèvements d'eau nécessaires aux besoins usuels d'une famille.

La déclaration doit être réalisée en remplissant le formulaire Cerfa 13837-01 disponible en mairie, ou accessible en ligne sur le site de la préfecture ainsi que sur le site «Forages domestiques » que le Ministère de l'Ecologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire à créer à cette fin (www.foragesdomestiques.developpement-durable.gouv.fr).

CHIENS DANGEREUX PERMIS DE DETENTION :

Rappel : depuis le 31 décembre 2009, tous les propriétaires de chiens de 1re et 2e catégorie **doivent posséder un permis de détention, délivré par le maire de leur commune de résidence.**

Afin d'obtenir ce permis, le propriétaire du chien doit fournir les pièces justifiant l'identification du chien, la vaccination antirabique, une assurance responsabilité civile pour les dommages causés aux tiers par l'animal, la stérilisation du chien de 1re catégorie et produire l'attestation d'aptitude et l'évaluation comportementale de l'animal.

ORDURES MENAGERES :

C'est la première conséquence de notre intégration à VGA, comme vous en avez été informés lors de la réunion publique qui s'est tenue le 10 novembre 2011 à la salle du foyer rural, la collecte et le traitement des déchets s'effectuent depuis le 2 janvier en porte à porte. La brochure ci jointe vous précise la marche à suivre et les jours des collectes.

Notez que la collecte du verre continue de se faire sur les points d'apports volontaires.

OPAH : L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale du Pays du Dropt :

Le Pays du Dropt, en partenariat avec les communautés de communes et les communes indépendantes ont engagé depuis 2005, une action volontaire et ambitieuse en faveur de l'amélioration de l'habitat pour ses habitants. En plus de la participation financière de ces collectivités, s'ajoutent les subventions du Conseil Général de Lot-et-Garonne et du Conseil Régional d'Aquitaine. Cette opération se clôturera en 2012.

Les dossiers déposés auprès du pays de Dropt continueront d'être instruits par le Pays.

En raison de la fusion avec VGA qui nous donne désormais accès aux régimes des aides à l'habitat du nouveau territoire, ces régimes présentent quelques différences avec ceux précédemment en vigueur, comme en particulier :

- des aides OPAH « Energie » qui prennent en compte des dépenses pour les économies d'énergie jusqu'en 2013.

- habiter mieux destinées aux propriétaires occupants en faveur des travaux permettant d'atteindre plus de 25% d'économie d'énergie.

Conditions d'attribution des aides :

Pour les propriétaires occupants :

- le logement doit avoir au moins 15 ans (ou au moins 10 ans si travaux d'adaptation) ;
- être occupé à titre de résidence principale ;
- les ressources du ménage ne doivent pas dépasser les plafonds fixés par l'Anah ;
- les travaux doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment.

Je vous invite à consulter les brochures disponibles en mairie, ou à prendre contact avec les services de VGA au 05 53 64 96 01.

LA MISE EN PLACE DE LA COLLECTE SELECTIVE



A PARTIR DE JANVIER 2012, UNE NOUVELLE ORGANISATION DE LA COLLECTE DE VOS DECHETS



POURQUOI CE NOUVEAU DISPOSITIF DE COLLECTE?

Les Bacs modernisent la collecte

Plus d'Hygiène : Les bacs plus propres que les sacs ! Fini les sacs éventrés sur le trottoir.

Vous stockez plus proprement dans vos bacs les déchets recyclables et les sacs d'ordures ménagères.

Les bacs se nettoient régulièrement et facilement.

Plus de sécurité : les bacs améliorent les conditions de travail et de sécurité des agents

Finis les coupures, piqûres et autres blessures subies par les ripeurs.

Roulettes et chargement automatisé réduisent les maladies professionnelles : mal de dos, bras, épaules...

Les Bacs : une obligation pour les collectivités

Sécurité et Santé des professionnels

Les collectivités doivent aujourd'hui prendre en compte les recommandations de l'Assurance Maladie en faveur des bacs pour améliorer les conditions de travail des ripeurs (professionnels chargés de la collecte).

Ce métier est en effet l'un des plus touchés par les maladies professionnelles liées aux charges lourdes et à la manipulation des sacs.

Objectifs du Grenelle de l'environnement

Le Grenelle de l'Environnement a fixé aux collectivités des objectifs pour la mise en place, d'ici à 2015, d'une tarification incitative à la réduction des déchets..

Seuls les bacs équipés d'une puce électronique (comme les vôtres) permettent de répondre à cette exigence.

Les bacs : un paysage homogène et une valorisation plus juste

Incitation au tri avec un service de proximité

Augmentation des tonnages de recyclables et des recettes de valorisation, donc diminution des tonnages d'ordures ménagères et des coûts de traitement.

Organisation homogène sur l'ensemble du territoire.



QUE DOIS JE METTRE DANS MON BAC JAUNE? MES EMBALLAGES RECYCLABLES



Fréquence de collecte

Tous les 15 jours, je sors mon bac jaune la veille ou le matin du jour de la collecte

Le Mardi entre 11H et 19H

En Semaine Paire

La 1^{ère} collecte aura lieu le 10 janvier 2012 !

QUE DOIS JE METTRE DANS MON BAC GRIS ? LES ORDURES MÉNAGÈRES

Fréquence de collecte :

Une fois par semaine, je sors mon bac gris la veille ou le matin du jour de la collecte.

Chaque Lundi
Entre 11H et 19H

La 1^{ère} collecte aura lieu le
2 janvier 2012 !

En SAC
dans mon Bac GRIS



Un doute?
*Je jette dans
le bac à couvercle gris*

Attention, tous les emballages ne se recyclent pas !



Distribution d'un calendrier de collecte en décembre 2011

ET LE VERRE ? IL RESTE EN APPORT VOLONTAIRE



Bouteilles, Pots, Bocaux
sans bouchons ni couvercles

Le point d'apport volontaire ne change pas.

La colonne à verre est à votre disposition au fond le Place derrière le local technique.

Rappel : les colonnes ont un double accès.

Merci de ne pas déposer de déchets au sol.

OU VONT MES AUTRES DÉCHETS DE LA MAISON ? A LA DÉCHETTERIE

Déchetterie de Marmande :

Lieu dit « Magdeleine Charrié »

Tél : 05.53.64.47.68

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi

8H-12H / 15H-18H

Le Samedi 8H-12H / 14H-18H

Le Dimanche 15H-18H

6 autres déchetteries sont à votre disposition sur le territoire Val de Garonne Agglomération : Seyches, Sainte Bazeille, Meilhan sur Garonne, Clairac, Le mas d'Agenais et Tonneins.

Pour tous renseignements sur les jours et horaires d'ouverture, contactez le **n°vert au 0 800 005 220.**

(appel gratuit depuis un poste fixe)

« L'accès est gratuit pour tous les habitants de Val de Garonne Agglomération »



POUR VOUS ACCOMPAGNER : UN SERVICE DE PROXIMITÉ

4 conseillers du tri à la disposition des habitants du territoire Val de Garonne Agglomération. ⇔ Des vecteurs de communication sur le terrain :

- Informer sur les consignes de tri,
- Conseiller, Sensibiliser,
- Contrôler la qualité du tri,
- Animations scolaires,
- Relais sur le terrain (faire remonter les dysfonctionnements, traiter les demandes particulières),
- Relais d'information,...

Un outil à votre disposition :

Le numéro Vert : 0 800 005 220

Du lundi au vendredi

De 9H à 12H et de 14H à 17H

- Question sur le tri, Jours de collecte,
- Maintenance des bacs (cassés, volés),
- Changement de volume des bacs,
- Changements d'utilisateurs des bacs,...

Infos pratiques



ALLO SERVICE PUBLIC : appeler le 3939 (0.12€/TTC à partir d'un poste fixe)

La première réponse à vos questions administratives du lundi au vendredi de 08h à 19h et le samedi de 09h à 14h.

CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT DE 47

Ce service répondra gratuitement aux questions que vous voudrez bien lui poser en matière d'architecture, d'urbanisme et d'environnement en téléphonant **au 05.53.69.42.42**

PERCEPTION DE MIRAMONT DE GUYENNE : 05.53.93.32.11

Heures d'ouverture à Miramont,

Du LUNDI au JEUDI de 08 H 15 à 12 H et de 13H à 16 H 30 et VENDREDI de 08 H 30 à 11 H

PERMANENCES MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE

Assistante Sociale Agricole, Mme Claire LAVERGNE

- **Mairie de SEYCHES** : 1er et 3ème Mardi de 10 h à 12 h , téléphone: 05.53.83.60.23

- **Centre Social de Lévigac** : 2ème et 4ème Mardi de 10 h à 12 h, téléphone : 05.53.83.81.76

REGIME GENERAL SECURITE SOCIALE :

ASSISTANTE SOCIALE - D.D.V.S: Madame DENOIS centre Médico Social 05.53 64.65.45

Renseignements Allocation Personnalisée d'Autonomie : Mme SINAIS : 05.53.64.78.43

ASSOCIATION de SERVICES et de SOINS A DOMICILE à LEVIGNAC Tél: 05.53.83.72.85

PRESENCE VERTE : Pour toute information contacter le 0810 47 1047

Equipped d'une téléassistance qui permet aux personnes âgées seules et fragilisées de pouvoir avvertir les secours ou un proche lorsqu'elles se trouvent en difficulté

CAISSE PRIMAIRE MALADIE

MARMANDE: - 36, Avenue du Général de Gaulle

Du LUNDI au VENDREDI de 08h30 à 16h30

CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE DE 47 Tél: AGEN : 05.53.77.17.17

Permanences: MAIRIE DE MARMANDE 05.53.64.19.32

Permanence sociale accès aux droits, sans RDV
Mardi de 9 h30 à 12h et de 13h 30 à 16h,
Permanence logement, 1 fois par mois, sur RDV,
Mercredi de 9 h30 à 12h et de 13h 30 à 16h,
Médiation conjugale et familiale sur RDV le Jeudi de 9 h30 à 12h et de 13h 30 à 16h.

CRAMA (Retraite) devient CARSAT Aquitaine (01/07/2010)

Permanences **MARMANDE** : 25, rue du stade - tél: **05.53.76.01.20**

MSA Dordogne –Lot-et-Garonne :

Permanences **MARMANDE** : 124, avenue Jean Jaurès: du lundi au Vendredi de 8 h 30 à 12 et de 13 h 15 à 16 h30 **Tél: 0 811 65 47 00**

CONCILIATEUR DE JUSTICE

SEYCHES : Mairie le 1^o lundi du mois de 09h à 12h

Tribunal de Grande Instance de Marmande : le 1^o vendredi du mois de 09h à 12h.

TRANSPORT A LA DEMANDE

Le Transport à la demande en Val de Garonne, est un service nouveau à Saint Avit.

Le Transport à la Demande permet de desservir l'ensemble des communes de Val de Garonne, notamment les communes rurales ou excentrées, où la mise en place d'un service régulier n'est pas possible.

Il offre des liaisons vers Marmande et Tonneins, tous les jours du lundi au samedi de 6h20 à 19h20, un départ à "20" de chaque heure (6h20, 7h20, 8h20...).

Pour cela, vous devez réserver votre transport auprès de la centrale de réservation Evalys :
au 0 808 807 805 (numéro gratuit depuis un fixe ou un mobile).

Pour vous déplacer avec le Transport à la demande, réservez votre bus au 0 808 807 805 la veille pour le lendemain, ou le matin pour l'après midi.

Un rendez vous vous est donné à l'arrêt TAD situé au bourg de Saint Avit.

Ticket UNITE TAD : valable 1 heure pour 1 déplacement, correspondance gratuite sur les réseaux urbains : 1,00 €

10 TICKETS TAD : carnet de 10 tickets TAD valables dans la journée : 9,00 €

Quelques chiffres



Notre nouveau périmètre Val de Garonne Agglomération en chiffre :

Arrêté préfectoral :

N°2011364-0001 du 30 décembre 2011 instituant le nouveau périmètre de l'agglomération.

1er janvier 2012 :

Prise d'effet de la fusion avec la Communauté de Communes des Pays du Trec et de la Gupie.

Le site de Val de Garonne Agglomération : <http://www.vg-agglo.com>

42 communes

77 délégués communautaires

57452 habitants

Chiffres financiers 2010

Recettes

Impôts :	23 842 181 €
Emprunts :	1 750 000 €
FC TVA :	554 695 €
Produits des services :	688 950 €
Subventions d'investissement :	896 263 €
Autofinancement :	2 724 119 €
Autres produits (dont cessions) :	347 405 €
DGF :	1 407 094 €
Subvention de fonctionnement :	882 693 €
Autres produits d'investissement :	1 592 €

Montant total des recettes : (Opérations réelles) 33 094 992 €

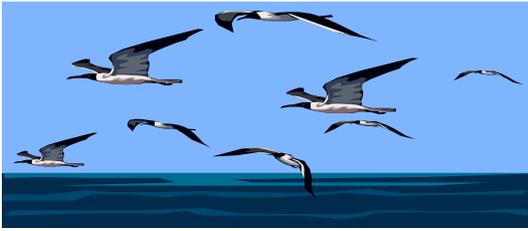
Dépenses

Personnel :	5 155 659 €
Remboursement emprunt :	553 664 €
Subventions d'équipement versées :	1 239 498 €
Dépenses d'équipement :	6 985 531 €
Autres charges de gestion :	1 679 985 €
Charges financières :	237 527 €
Reversement et restitution sur impôts locaux :	8 671 156 €
Charges à caractère général :	7 996 835 €

Montant total des dépenses : (Opérations réelles) 32 519 856 €

Détail des Recettes fiscales

Produits de la Taxe Professionnelle :	15 022 006 €
Produits de compensation :	197 340 €
Dotations de compensation Part Salaire :	4 622 048 €
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères :	3 787 294 €



SOCIETE DE CHASSE DE SAINT AVIT

Le président de la société de chasse nous informe qu'il y a eu 19 permis de chasse délivrés pour la saison 2011 et 24 cartes vendues.

Le plan de gestion mis en place sur le Perdreaux en 2008 afin de développer sa reproduction, a été poursuivi, 120 perdreaux ont été lâchés sous cage de pré-lâché. Ce plan sur 3 ans s'est poursuivi en 2011.

Des lâchés de Faisans ont eu lieu, tous les quinze jours, soit un total de 125 pièces.

Des battues aux renards ont été réalisées par les chasseurs de Saint Avit et ont été fructueuses puisque 8 renards ont été éliminés. Les chasseurs et les piégeurs font leur possible pour limiter les dégâts commis sur les volailles et pour la préservation du petit gibier.

Il y a eu aussi 12 bracelets de chevreuil, des battues sont organisées tous les samedis afin d'honorer ce plan de chasse.

Un repas de chasse a eu lieu le 19 février 2011, le prochain est prévu le samedi 25 février 2012 à la salle du foyer rural de Saint Avit. Ou du gibier noble sera servi grillé.

Tous les membres du bureau vous souhaitent une bonne année 2012.

Le président
Delmont Thierry

Campagne de piégeage 2011

Nous comptons un piégeur agréé: PICARD Christophe

Le bilan de la campagne 2011 est inférieur à celui des années précédentes, mais mérite de féliciter notre piégeur pour son action bénévole.

25 Ragondins
1 corbeau
2 Pies bavardes

COMITÉ DES FÊTES



Les membres du comité des fêtes de Saint-Avit vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2012.

Le comité des fêtes vous a proposé cette année deux manifestations, la sortie à la neige et la fête annuelle, la sortie à la neige est une activité financée presque en totalité par le comité des fêtes, le nombre de participant fut pourtant faible.

La fête, elle, s'est déroulée par une soirée plutôt fraîche pour la saison. Les convives étaient cette année moins nombreux à ce rendez-vous bien décidés à faire de ces retrouvailles annuelles une joyeuse soirée.

La qualité du repas fut à la hauteur attendue, et tous les participants ont appréciés ce moment de convivialité.

Les occasions sont en effet peu nombreuses pour que se rencontrent anciens et nouveaux résidents de notre commune, ce rendez vous de juin maintenu volontairement à date fixe, (le second week end) est par conséquent une occasion à ne pas manquer.

Le souhait le plus cher des membres actifs du comité des fêtes est de vous compter toujours aussi nombreux lors de ces manifestations.



En 2012 la fête, fidèle à sa tradition, aura lieu le deuxième week-end de juin (vendredi 8, samedi 9, et dimanche 10).

La journée au ski n'est pas encore programmée, et pourrait ne pas être reconduite cette année.

Le comité des fêtes qui tiendra son assemblée générale le _____ vous tiendra informé, sachez aussi que la porte est ouverte à tous pour devenir l'un ces membres actif.

Bonne et heureuse année 2012. We wish you an happy new year 2012.

Pour le Comité des fêtes de St Avit, la Présidente RIVIERE Maryse

SAINT AVIT

Désormais une commune de Val de Garonne Agglomération

